

SEANCE DU 2 MARS 2011

DÉCISION N° 2011 / 14 / BASS / 2

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BASSÉE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et ses articles R.121-1 et R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président des Grands Lacs de Seine (Institution interdépartementale des Barrages - Réservoirs du Bassin de la Seine) en date du 24 janvier 2011, reçue le 26 janvier 2011 et le dossier joint relatif au projet d'aménagement de la Bassée,
 - vu sa décision n° 2011/13/BASS/1 du 2 mars 2011 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer Monsieur Patrick LEGRAND président de la commission particulière du débat public sur le projet d'aménagement de la Bassée.

Le Président


Philippe DESLANDES